



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

**PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du lundi 5 décembre 2022, tenue au Centre  
Multifonctions à 19h30, au 5, rue de l'Église Ouest, à Sainte-Rita.**

Sont présents :	
Monsieur Michel Colpron	maire
Monsieur Jean Gagnon	conseiller
Madame Claudy Malenfant	conseillère
Monsieur Émile Dubé	conseiller
Monsieur Alain Forget	conseiller
Monsieur Danny Michaud	conseiller

Était absente :

Madame Christine Charlebois	conseillère	au siège # 2
-----------------------------	-------------	--------------

Les membres présents forment le quorum.

➤ *Prendre note qu'à moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.*

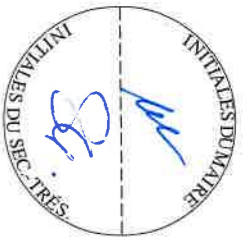
### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La session est ouverte à 19h30, par Monsieur Michel Colpron, maire de la municipalité de Sainte-Rita, Madame Sergine Gagnon fait fonction de greffière-trésorière / directrice-générale.

**Monsieur Michel Colpron, maire, demande à l'assemblée de tenir une minute de silence à la mémoire de monsieur Léonard Beaulieu, résident de Sainte-Rita pour la majorité de sa vie, décédé le 7 novembre dernier.**

### 2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et procédure d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 7 novembre 2022
4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2022
5. Rapport des délégations de pouvoir
6. Bordereaux des comptes incompressibles
7. Liste des comptes
8. Transferts de crédits
9. Corresponsances
10. Adjudication pour le contrat d'entretien du traitement et des eaux usées année 2023
11. Adhésion à la FQM – 2023
12. Renouvellement de l'adhésion à la COMBECQ 2023
13. Renouvellement d'adhésion à la Coalition Urgence Rurale du Bas-Saint-Laurent
14. Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications PG 2023
15. Renouvellement du contrat de surveillance des copies de sécurité PG 2023
16. Renouvellement forfait téléphonique avec DHC Avocats année 2023
17. Paiement des congés maladies et mobiles pour l'année 2022
18. Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes 2022
19. Calendrier des séances du conseil municipal 2023
20. Priorité de la Sécurité du Québec 2023
21. Demande de l'OPP de Sainte-Rita
22. Demande de participation financière à l'Opération Nez Rouge 2022
23. Demande au MTQ –Ajustement au PAVL violet entretien des routes locales
24. Demande d'appui par la Ville de Trois-Pistoles
25. Demande d'augmentation des tarifs 2022 de Nordikéau
26. Déclaration de compétence en matière de production d'électricité provenant de toute source d'énergie renouvelable –MRC des Basques
27. Budget
  - 27.1 Adoption des salaires des employés pour l'année 2023
  - 27.2 Adoption des dons, abonnements et cotisations pour l'année 2023
  - 27.3 Date de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2023
  - 27.4 Avis de motion du règlement # 309 décrétant le taux de taxation 2023
  - 27.5 Présentation du règlement # 309 décrétant le taux de taxation 2023
  - 27.6 Date de la séance extraordinaire pour l'adoption du règlement de taxation 2023
28. Dossier
  - 28.1 Voirie été, hiver
  - 28.2 Étangs
  - 28.3 Suivi des rencontres, MRC et autres
  - 28.4 Comité des Loisirs
    - 28.4.1 Demande de financement
  - 28.5 Bibliothèque La Biblioritoise



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

- 28.5.1 Cotisation annuelle 2023-2024  
28.6 Habitations Premier Jalon  
28.7 Corporation Touristique  
28.8 Cuisine Collective  
28.9 Action municipale et famille  
28.10 Jardins Rita de Cascia  
28.11 Cimetière l'héritAGE
29. Varia  
30. Période de questions  
31. Clôture de la session

2022-12-05-01

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon;

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

**Adoptée**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU  
7 NOVEMBRE 2022**

Il est proposé par monsieur Danny Michaud et résolu unanimement;

**QUE** le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

**Adoptée**

**4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
28 NOVEMBRE 2022**

Il est proposé par monsieur Émile Dubé et résolu unanimement;

**QUE** le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

**Adoptée**

**5. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIR**

Dépôt du rapport de délégation de pouvoir de messieurs Robert Lebel, chef d'équipe, Charles-Édouard Viau, mécanicien et de madame Sergine Gagnon, directrice-générale / greffière-trésorière.

2022-12-05-03

**6. BORDEREAUX DES COMPTES INCOMPRESSIBLES**

Dépôt du rapport des factures incompressibles, au montant de 99 551.77\$ .

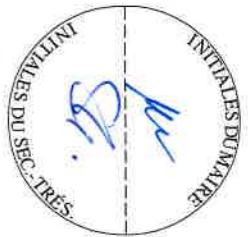
**7. COMPTES**

Le bordereau suivant a été soumis à l'attention des membres du conseil :

AGRISCAR	Pinceau clapet, interrupteur, ampoule, huile sonic	229.90 \$
ATELIER GÉN. RÉPARATION	pièces	260.14 \$
BUANDERIE R-D-L	Salopette, boîte serviettes	41.39 \$
CENTRE RÉGIONALE BIBLIOTHÈQUE BSL	Feuilles d'étiquettes, feuilles de code	22.02 \$
ÉNERGIES ET RESS. NAT.	avis de mutation	10.00 \$
FÉD. QUÉC. MUNICIPALITÉS	travaux divers TECO	6 909.18 \$
GAZ-O-BAR/SONIC	Huiles chauffage, diesel	11 147.06 \$
H2LAB (Laboratoire bsj)	Eau potable, eaux usées	580.17 \$
KADORAMA	Stylos, correcteur, cartes de temps	41.11 \$
LAUZIER ELECTRIQUE	ouvrage, lumière de rue	342.61 \$
MACPECK	Reflecteur	13.59 \$
MAGASIN COOP SQUATEC	Mousse isolante	20.67 \$
MÉCANIQUE FRANCIS BOUCHARD INC.	Régulateur, pièces, connecteur, main d'oeuvre	159.76 \$
MRC DES BASQUES	téléphonie	130.87 \$
NORDIKEAU	Suivi des installations de traitements eaux usées	3 338.88 \$
OK PNEUS	Triangle, réparation	1 743.96 \$
PNEUS FD INC.	Démonter, buffer roue, valves, oring	225.24 \$
SERVICES AGRO MÉCANIQUE	Pièces	313.95 \$
SERVITECH	Honoraires	231.37 \$
VIAU CHARLES-ÉDOUARD	outils canadien tire, formulaire SAAQ	823.31 \$
WURTH	Écrou, disque de coupe, scellant etc..	664.59 \$
<b>Total</b>		<b>27 249.77 \$</b>

2022-12-05-04

Il est proposé par monsieur Danny Michaud;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

**QUE** les comptes au montant de 27 249,77\$ soient approuvés et payés;  
**Adoptée**

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites au montant de 27 249,77\$.

Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

**8. TRANSFERT DE CRÉDIT**

Il est proposé par monsieur Alain Forget;

2022-12-05-06

**QU'**un montant de 15 968,\$ soit autorisé pour les transferts de crédits suivants :

DESCRIPTION	DU	DESCRIPTION	AU	MONTANT
allocation dépenses élus	211000133	cotisations employeur	211000200	174,00 \$
garage téléphone	232000331	téléphone admin.	213000331	91,00 \$
articles nettoyage	213000660	fournitures bureau	213000670	100,00 \$
cotisations -abonnements	213000494	évaluation	215000417	20,00 \$
cotisation ass.	213000494	croix rouge	223000419	170,00 \$
articles nettoyage	232000660	fournitures médicales	213000691	183,00 \$
entr. Rép. Véhicule	232 000 523	entr. Rép. Véhicules voirie	232000525	389,00 \$
entr. Rép. Véhicule	232 000 523	entr. Rép. Bâtiment	232 000 522	228,00 \$
plaques rues, signalisation	235 500 649	pièces acces.	234 000 649	58,00 \$
pièces access.	241 500 649	serv. Tech	241 500 418	197,00 \$
ass. biens	241 500 429	serv. Tech	241 500 418	14,00 \$
responsabilité civile	241 500 422	serv. Tech	241 500 418	52,00 \$
quote-part mrc	245 110 951	enlèvement ordures	245 110 446	1 873,00 \$
pièces-access.	241 400 649	huile chauffage	241 200 411	300,00 \$
rémunération conciergerie	219 000 140	huile chauffage	233 000 632	1 900,00 \$
pierre-gravier	232 000 621	huile chauffage	233 000 632	616,00 \$
sable	232 000 622	huile chauffage	233 000 632	575,00 \$
réparation urgente	232 000 629	huile chauffage	233 000 632	357,00 \$
articles quincaillerie	232 000 641	huile chauffage	233 000 632	356,00 \$
pieces-access.	232 000 648	essence-diesel	233 000 631	7 000,00 \$
sel	233 000 635	essence-diesel	233 000 631	702,00 \$
médicaments-fournitures	213 000 691	cotisations abonn.	213 000 494	94,00 \$
vêtements acces.	232 000 650	articles nett.	232 000 660	149,00 \$
petits outils	232 000 643	imm. Voirie	232 000 965	29,00 \$
pièces access.	232 000 648	imm. Voirie	232 000 965	92,00 \$
signalisation	232 000 649	imm. Voirie	232 000 965	64,00 \$
immat.voirie	232 000 965	fournit. Médicale	232 000 691	185,00 \$
<b>TOTAL</b>				<b>15 968,00 \$</b>

Les Éditions Juridiques FD Inc., www.fd.qc.ca, 1-800-363-9251, No. F026

**Adoptée**

**9. CORRESPONDANCES**

Une liste de la correspondance a été remise à chacun, elle peut être consultée au bureau municipal aux heures normales d'ouvertures.

**10. ADJUDICATION POUR LE CONTRAT D'ENTRETIEN DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES ANNÉE 2023**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Rita a reçu deux offres de services professionnels pour le suivi hebdomadaire des installations de traitement des eaux usées et déchantillonnage d'eau potable pour le Centre Multifonctions soit :

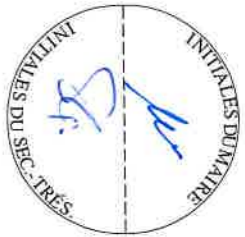
- Nordikeau pour un montant forfaitaire de 22 620,\$ taxes en sus /annuellement
- Aquatech pour un montant forfaitaire de 22 454,\$ taxes en sus /annuellement

Il est proposé par monsieur Alain Forget;

2022-12-05-06

**QUE** les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita accepte l'offre de services professionnels de la firme Nordikeau pour le mandat d'exploitation des ouvrages de traitement d'eau potable et d'assainissement des eaux usées pour l'année 2023 au montant forfaitaire de 26 007,35\$ taxes incluses /annuellement et ce malgré le prix légèrement supérieur à la seconde offre compte tenu de leur connaissance du système, de leur compétence et de la qualité de leur travail depuis plusieurs années déjà.

**Adoptée**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

### 11. ADHÉSION À LA FQM

**ATTENDU QUE** la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) offre de nombreux avantages et est la seule association municipale dont la mission première est la représentation des régions et des municipalités de petite taille;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal désirent renouveler son adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) au montant de 1 223,83\$ taxes incluses pour l'année 2023;

Il est proposé par monsieur Alain Forget;

2022-12-05-07

**QUE** les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita acceptent de renouveler son adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) au montant de 1 223,83\$ taxes incluses pour l'année 2023.

#### Adoptée

##### Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 1 223,83\$ taxes incluses.

Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière.

### 12. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA COMBEQ 2023

**ATTENDU QUE** la Corporation des Officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec(COMBEQ) offre de nombreux avantages à ses membres;

**ATTENDU QUE** la COMBEQ offre des services de qualité et organise des activités qui permettent à ses membres d'acquiescer la formation dont ils ont besoin et la possibilité de se bâtir un réseau de contacts qui constituent une source précieuse d'information accessible en tout temps;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Biencourt, Lac-des-Aigles, Saint-Michel-du-Squatec et de Sainte-Rita désirent inscrire monsieur Julien Colpron-Tremblay à la Corporation des Officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec(COMBEQ) pour l'année 2023;

**ATTENDU QUE** le coût d'adhésion est de 380,\$ taxes en sus pour un an;

2022-12-05-08

Il est proposé par monsieur Danny Michaud;

**QUE** la municipalité de Sainte-Rita inscrit monsieur Julien Colpron-Tremblay, à la Corporation des Officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) au coût de 436,91\$ taxes incluses;

**QUE** le coût d'adhésion soit réparti équitablement entre les quatre municipalités soient 109,23\$ chacune taxes incluses.

#### Adoptée

##### Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 436,91\$ taxes incluses.

Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière.

### 13. RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA COALITION URGENCE RURALE DU BAS-SAINT-LAURENT

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Rita désire renouveler son adhésion corporative à la Coalition Urgence Rurale du Bas-Saint-Laurent au montant de 75,\$.

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon;

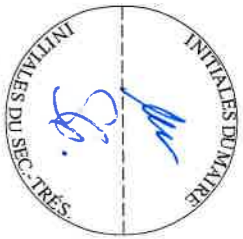
2022-12-05-09

**QUE** la municipalité de Sainte-Rita accepte de renouveler son adhésion corporative à la Coalition Urgence Rurale du Bas-Saint-Laurent (UURLS) pour 2023 au montant de 75,\$.

#### Adoptée

### 14. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS PG SOLUTIONS 2023

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal de Sainte-Rita désirent renouveler son contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2023;



No de résolution  
12-05-10  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

**ATTENDU QUE** le coût de renouvellement est de 5 915, \$ taxes en sus.

Il est proposé par monsieur Émile Dubé;

**QUE** la municipalité de Sainte-Rita accepte de renouveler son contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2023 au montant de 6 800,77\$, taxes incluses.

### Adoptée

#### Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 6 800,77 \$.

Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière.

### 15. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SURVEILLANCE DES COPIES DE SÉCURITÉ PG SOLUTION 2023

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal de Sainte-Rita désirent renouveler son contrat de surveillance des copies de sécurité P.G. Solutions pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2023;

**ATTENDU QUE** le coût de renouvellement est de 502 \$ taxes en sus;

Il est proposé par monsieur Alain Forget;

**QUE** la municipalité de Sainte-Rita accepte de renouveler son contrat de surveillance des copies de sécurité P.G. Solutions pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2023 au montant de 577,17\$, taxes incluses.

### Adoptée

#### Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 577,17\$ taxes incluses.

Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière.

### 16. RENOUVELLEMENT FORFAIT TÉLÉPHONIQUE AVEC DHC AVOCATS

**ATTENDU QUE** Maître Rino Soucy du cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau (DHC) nous avise que notre forfait téléphonique vient à échéance le 1 janvier 2023;

**ATTENDU QUE** le tarif demeure le même que pour l'année 2022 soit de 400\$, taxes en sus, pour le forfait annuel de 2023;

Il est proposé par monsieur Alain Forget;

**QUE** la municipalité de Sainte-Rita accepte de renouveler le forfait téléphonique pour la prochaine année avec le cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau (DHC) au montant de 400\$, taxes en sus, le tout selon les besoins de la municipalité.

### Adoptée

#### Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 459,90\$ taxes incluses.

Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière.

### Adoptée

### 17. PAIEMENT DES CONGÉS MALADIES ET MOBILES POUR L'ANNÉE 2022

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Rita permet aux employés qui ont accumulé suffisamment d'ancienneté de prendre des congés payés pour raison de maladie ou personnelles;

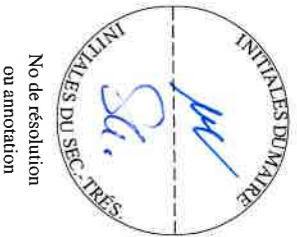
**ATTENDU QU'**un employé qui possède trois ans et moins de cinq ans d'ancienneté a droit à 1 congé mobile par année, que pour celui qui a plus de 5 années d'ancienneté, il a droit à 2 congés mobiles payés par année;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Rita permet aux employés qui ont travaillé un certain nombre de semaines de prendre des congés de maladie payés;

2022-12-05-12

Les Éditions Juridiques FD Inc., www.fd.qc.ca, 1-800-363-9251, No. F026

2022-12-05-11



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

**ATTENDU QUE** pour avoir droit à un congé maladie payé, l'employé doit avoir travaillé au moins 5 semaines et moins de 10 depuis le début de l'année. Pour avoir droit à deux congés maladies payés, l'employé doit avoir travaillé au moins 10 semaines et moins de 15 depuis le début de l'année. Pour avoir droit à trois congés maladies payés, l'employé doit avoir travaillé au moins 15 semaines et plus depuis le début de l'année;

**ATTENDU QUE** de tels congés ne peuvent être cumulés d'une année à l'autre et la portion des congés non utilisée au 31 décembre de chaque année est monnayable;

**ATTENDU QUE** les jours maladies et les congés mobiles non utilisés par les employés pour l'année 2022 représentent un montant de 4 005.03\$ incluant le pourcentage de vacances.

2022-12-05-13

Il est proposé par monsieur Émile Dubé;

**QUE** la municipalité de Sainte-Rita accepte de verser la somme de 4 005.03\$ incluant le pourcentage de vacances aux employés admissibles pour les journées de maladies et les congés mobiles non utilisés pour l'année 2022.

**QUE** le versement des sommes dues aux employés soit versé le 31 décembre 2022.

**Adoptée**

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 4 005.03\$.

Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière.

### **18. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES 2022**

**ATTENDU QUE** les employés de bureau demandent au conseil municipal l'autorisation de fermer le bureau municipal à partir du vendredi 23 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023 pour la période des fêtes.

2022-12-05-14

Il est proposé par madame Claudy Malenfant;

**QUE** les membres du conseil municipal de Sainte-Rita acceptent de fermer le bureau municipal du vendredi 23 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023 inclusivement;

**QUE** l'information soit affichée dans la porte du bureau municipal afin d'en aviser la population.

**Adoptée**

### **19. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2023**

**ATTENDU QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**ATTENDU QUE** les séances régulières de la municipalité de Sainte-Rita se tiennent habituellement les lundis à la petite salle du Centre Multifonctions au 5, rue de l'Église Ouest à Sainte-Rita à 19 H 30;

Il est proposé par madame Claudy Malenfant;

2022-12-05-15

**QUE** les séances régulières se tiendront principalement les lundis;

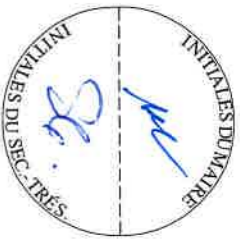
**QUE** les séances débuteront à 19 H 30 à la salle du Centre Multifonctions au 5, rue de l'Église Ouest à Sainte-Rita;

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal pour l'année 2023 :

>Lundi 9 janvier	>Lundi 8 mai	>Lundi 11 septembre
>Lundi 6 février	>Lundi 5 juin	>Lundi 2 octobre
>Lundi 6 mars	>Lundi 10 juillet	>Lundi 6 novembre
>Lundi 3 avril	>Lundi 7 août	>Lundi 4 décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

**Adoptée**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

### 20. PRIORITÉ DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC 2023

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil présents que le comité de Sécurité publique de la MRC Les Basques a comme mandat d'établir les priorités d'intervention de la Sûreté du Québec sur le territoire et que nous sommes invités à leur faire part des besoins de notre municipalité pour la prochaine année financière, soit du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024. Après discussion, les priorités pour notre municipalité ont été établies comme suit :

- La vitesse sur l'ensemble du territoire de la municipalité et en particulier dans la zone scolaire
- Une attention particulière à l'entrée du village en provenance de Squatec
- La surveillance des véhicules hors routes sur l'ensemble du territoire
- L'intersection principale (4 arrêts obligatoires) qui n'est pas vraiment respectée
- Le camionnage lourd

Aussi, voir à la prévention du crime autour des infrastructures suivantes :

- Le centre Multifonctions
- Le dépanneur du village
- Les érablières durant toute l'année
- Le site du Lac-Saint-Jean en période estivale

Il est demandé aussi une couverture spéciale durant la tenue du Festival de l'Érable.

### 21. DEMANDE DE L'OPP DE SAINTE-RITA

**ATTENDU QUE** l'OPP de Sainte-Rita nous sollicite afin de recevoir une aide financière de l'ordre de 100,\$ afin de soutenir les activités ludiques et éducatives qui ont cours tout au long de l'année scolaire.

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon;

**QUE** les membres du conseil municipal de Sainte-Rita acceptent de participer financièrement pour un montant de 100,\$ tel que demandé.

#### Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 100,\$ taxes en sus.

Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière.

### 22. DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'OPÉRATION NEZ ROUGE 2022

**ATTENDU QUE** l'Opération Nez Rouge revient pour une deuxième année pour offrir un service de raccompagnement pour la période du 25 novembre jusqu'au 31 décembre 2022 et que leur préoccupation sera de répondre à la mission et aux objectifs de cette organisation qui est de valoriser l'adoption d'un comportement responsable face à la conduite avec les facultés affaiblies en offrant un service de raccompagnement accessible et confidentiel à la population des Basques, tout en s'assurant que les profits ainsi réalisés profitent aux Scouts de Trois-Pistoles;

**ATTENDU QUE** les objectifs de l'Opération Nez Rouge sont de :

- Sensibiliser jeunes et adultes aux conséquences de la conduite avec les facultés affaiblies;
- Les éduquer et les responsabiliser face à ce problème;
- Offrir une façon sécuritaire d'utiliser son véhicule;
- Soutenir les jeunes dans leurs différents projets.

**ATTENDU QUE** l'Opération Nez Rouge sollicite notre participation financière pour leur campagne de levée de fonds annuelle;

Il est proposé par monsieur Danny Michaud;

**QUE** les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita acceptent de verser 25,\$ afin de soutenir cette organisation et que notre participation sera soulignée en nous accordant une visibilité dans les médias locaux et régionaux de même que dans notre centrale située au local Scout de Trois-Pistoles.

#### Adoptée

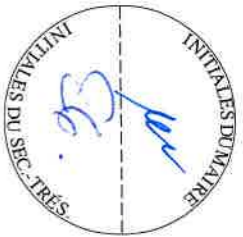
Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 25,\$ taxes incluses.

Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

2022-12-05-16

2022-12-05-17



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

### **23. DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) POUR AJUSTEMENT AU PAVL -VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES**

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité de Sainte-Rita reçoit à chaque année une correspondance du ministre des Transports du Québec, concernant le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) dans le cadre volet Entretien des routes locales;

**ATTENDU QUE** l'aide financière accordée dans le Programme demeure sensiblement le même montant que les dernières années;

**ATTENDU QUE** pour l'année 2022, l'indice des prix à la consommation selon Statistique Canada, en janvier était de 5,1% et que celui de juin de 8,1%;

**ATTENDU QUE** le carburant a connu plusieurs hausses de prix;

**ATTENDU QUE** le coût pour l'entretien et la réparation des infrastructures municipales ont aussi augmenté de façon considérable;

**ATTENDU QUE** ces hausses ont un impact majeur pour l'entretien du réseau routier local pour la saison estivale et hivernale, ainsi que sur l'ensemble du budget municipal;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Rita est une petite collectivité et désire offrir des services adéquats à ses citoyens (nes);

#### **POUR CES MOTIFS;**

Il est proposé par monsieur Danny Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita :

- demande au ministère des Transports du Québec d'accorder, pour l'année 2023 et les années suivantes, un ajustement selon d'indice à la consommation pour le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) dans le cadre du volet Entretien des routes locales;
- demande aux municipalités de la MRC des Basques d'appuyer cette demande en envoyant une résolution au PAVL ainsi qu'à la députée de Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques, Madame Amélie Dionne.

Adoptée

### **24. DEMANDE D'APPUI PAR LA VILLE DE TROIS-PISTOLES**

Demande de bonification du financement du programme Explore et du soutien financier des programmes d'immersion française

**ATTENDU QU'**il est primordial de valoriser l'apprentissage du français au Canada;

**ATTENDU QUE** l'École d'immersion française de Trois-Pistoles, en partenariat avec l'Université Western en Ontario, accueille chaque année de nombreux étudiantes et étudiants anglophones depuis maintenant plus de 90 ans à Trois-Pistoles dans la MRC des Basques;

**ATTENDU QUE** ce programme offre un apprentissage de grande qualité et que certains ministres et hauts fonctionnaires canadiens y ont participé afin de parfaire leur apprentissage ou d'améliorer leur français;

**ATTENDU QUE** le programme donne la chance aux étudiantes et étudiants d'être hébergés par des familles et de vivre une expérience d'immersion complète;

**ATTENDU QUE** l'École d'immersion française de Trois-Pistoles apporte d'importantes retombées économiques principalement à Trois-Pistoles et dans la MRC des Basques;

**ATTENDU QUE** les familles d'accueil reçoivent une compensation financière pour la pension (nourriture et hébergement) des étudiants et étudiantes;

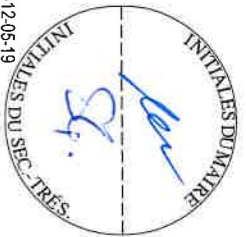
**ATTENDU QUE** cette compensation financière n'est plus suffisante pour encourager les familles à accueillir des participants et participantes;

**ATTENDU QUE** ces coûts ont considérablement augmentés en raison, entre autres, de l'inflation;

**ATTENDU QUE** le financement de l'École d'immersion française de Trois-Pistoles dépend du financement du programme Explore;

**ATTENDU QU'**une augmentation suivant le taux d'inflation n'est pas appliquée au financement des programmes d'immersion, notamment le programme Explore;

**PAR CONSÉQUENT;**



2022-12-05-19  
No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

Il est proposé par monsieur Alain Forget et résolu à l'unanimité par les conseillers présents;

**QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Rita :

- Demande au Gouvernement du Canada d'augmenter le soutien financier des programmes d'immersion française à la hauteur de leurs besoins et d'indexer annuellement le financement des programmes selon minimalement le taux d'inflation;
- Demande au Gouvernement du Canada de reconnaître l'importance des programmes d'immersion française dans la modernisation de la Loi sur les langues officielles;
- D'acheminer la présente résolution à madame l'honorable Ginette Petitpas Taylor, ministre des Langues officielles, à monsieur Maxime Blanchette-Joncas, député de la circonscription de Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les Basques, à monsieur Alan Sheperd, recteur de l'Université Western d'Ontario, madame Nicole Tate-Hilli, directrice de la formation continue à l'Université Western d'Ontario et madame Katayoun Asari, directrice de l'École d'immersion française de Trois-Pistoles.

Adoptée

### **25. DEMANDE D'AUGMENTATION DES TARIFS 2022 DE NORDIKEAU**

**ATTENDU QU'**en septembre dernier, la firme Nordikeau nous faisait parvenir une lettre concernant une augmentation de leurs tarifs pour leurs projets en cours de type gestion et opérations ainsi que d'une facture représentant une surcharge de 13% applicable pour les services reçus du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet inclusivement;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Rita a elle aussi subi une inflation exceptionnelle tant dans ses dépenses courantes que pour ses dépenses de carburant qui sont également une charge supplémentaire largement supérieure à l'inflation prévue (+50%)

**ATTENDU QUE** la municipalité n'a pas l'opportunité de demander à ses citoyens de payer un surplus en cours d'année, le budget ayant été adopté selon les dépenses soumis et acceptés selon les soumissions reçues par nos différents professionnels pour l'année en cours;

**ATTENDU QUE** selon le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) les municipalités ne sont pas tenu de payer de tel surcharge en cours d'année;

Il est proposé par monsieur Alain Forget et unanimement résolu par les conseillers présents;

2022-12-05-20

**QUE** les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita rejettent la facture #FA-06523 datée du 31/08/2022 concernant une surcharge de 13% pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2022 inclusivement et vous demande de retirer cette somme de l'état de compte du compte client de la municipalité.

Adoptée

### **26. DÉCLARATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PROVENANT DE TOUTE SOURCE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE -MRC DES BASQUES**

Les membres du conseil présents à la présente séance, décide de reporter à la prochaine séance régulière la prise de position au sujet d'une résolution de la MRC des Basques portant sur la déclaration de compétence en matière de production d'électricité provenant de toute source d'énergie renouvelable.

### **27. BUDGET**

#### **27.1. ADOPTION DES SALAIRES DES EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2023**

Il est proposé par monsieur Alain Forget et unanimement résolu par les conseillers présents;

2022-12-05-21

**QUE** les membres du conseil municipal acceptent de verser aux employés municipaux de Sainte-Rita pour l'année 2023, une augmentation de 5% pour les classes 1 à 7 inclusivement de la politique salariale tel que soumis par madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière lors de la préparation du budget 2023;

**QUE** les membres du conseil municipal acceptent de contribuer au Régime volontaire d'épargne retraite (RVER) des employés municipaux pour 1% du revenu brut pour l'année 2023;

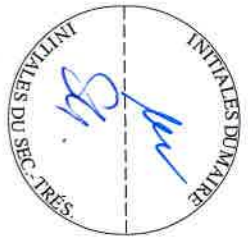
**QUE** les membres du conseil municipal acceptent de contribuer à un programme de bonification des employés établi à 2% du salaire gagné aux cours de l'année 2022, payable en janvier 2023, le tout afin de contribuer à garder nos employés à l'emploi de notre municipalité le plus longtemps possible.

Adoptée

#### **27.2. ADOPTION DES DONS, ABONNEMENTS ET COTISATIONS POUR L'ANNÉE 2023**

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon et unanimement résolu par les conseillers présents;

2022-12-05-22



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

**QUE** les membres du conseil municipal de Sainte-Rita acceptent de verser les montants inscrits sur le document intitulé : Dons / Abonnements / Cotisations pour l'année 2023.

Adoptée

### **27.3. DATE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION DU BUDGET 2023**

Il est proposé par monsieur Danny Michaud:

**QUE** la séance extraordinaire pour l'adoption des prévisions budgétaires 2023 soit le lundi 19 décembre à la petite salle du Centre Multifonctions situé au 5, rue de l'Église Ouest, Sainte-Rita à 18 H 30.

Adoptée

### **27.4. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT #309 DÉCRÉTANT LE TAUX DE TAXATION 2023**

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Alain Forget, conseiller au siège # 5, qu'un projet de règlement est présenté au point 27.4 de la présente séance concernant l'adoption du règlement # 309 décrétant le règlement de taxation de l'année financière 2023.

### **27.5. PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT #309 DÉCRÉTANT LE TAUX DE TAXATION 2023**

Monsieur Alain Forget, conseiller au siège # 5, présente aux membres du conseil municipal le projet de règlement # 309 concernant l'adoption du règlement décrétant le taux de taxation de l'année financière 2023.

### **27.6. DATE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION #309**

Il est proposé par monsieur Alain Forget:

2022-12-05-24

**QUE** la séance extraordinaire pour l'adoption du règlement # 309 décrétant le taux de taxation pour l'année 2023 se tiendra le lundi 19 décembre à la petite salle du Centre Multifonctions situé au 5, rue de l'Église Ouest, Sainte-Rita à 18 H 45.

Adoptée

## **28.**

### **DOSSIER**

#### **28.1 VOIRIE ÉTÉ, HIVER**

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que :

- Monsieur Aubin St-Pierre, 3<sup>ème</sup> opérateur à la voirie hiver, est entré en poste, ce dimanche 4 décembre.
- Les travaux de réfections extérieurs du garage municipal, dans le cadre du programme PRABAM, sont maintenant terminés.

#### **28.2 ÉTANGS**

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que :

- Toute se passe normalement, rien de spécial pour le moment.

#### **28.3 SUIVI DES RENCONTRES MRC ET AUTRES**

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil municipal que :

**MRC :**

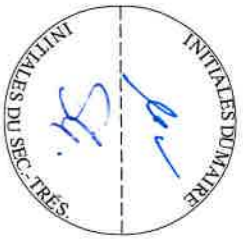
- C.A. de la MRC le 9 novembre à Trois-Pistoles
- Conseil de la MRC le 23 novembre à Notre-Dame-Neiges
- Rencontre du budget 2023 (quote-part) le 8 novembre par vidéo-conférence avec madame Sergine Gagnon.
- Commission forestière à Trois-Pistoles le 29 novembre.

- Prochain C.A. le 8 février à Trois-Pistoles
- Prochain conseil le 14 décembre à Notre-Dame-des-Neiges

#### **28.4 COMITÉ DES LOISIRS**

Monsieur Émile Dubé, président, informe les membres du conseil municipal que:

- Réparation de la pompe à venir d'ici les 2 prochaines semaines. Par la suite, aussitôt que la température sera favorable, on commencera à glacer la patinoire. Keven Turcotte sera en charge de la patinoire.
- Ouverture du local des loisirs le 16 décembre. La responsable du local sera Annabelle Trahan.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

- L'activité de Noël aura lieu le 17 décembre. Sortie au salon de Quilles de Trois Pistoles suivi d'un souper pizza au centre multifonction.
- L'AGA des loisirs aura lieu en janvier 2023.

### **28.4.1. DEMANDE DE FINANCEMENT**

**ATTENDU QUE** le comité des Loisirs demande notre appui financier pour l'année 2023 afin d'assurer la poursuite de ses opérations;

**ATTENDU QU'**un apport financier de 5 000,\$ leur permettrait d'assumer les salaires servant à l'entretien de la patinoire et à l'ouverture du local des Loisirs;

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon;

**QUE** les membres du conseil municipal de Sainte-Rita accordent leur appui financier de l'ordre de 5 000,\$ pour l'année 2023.

### **Adoptée**

#### Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 5 000,\$ taxes incluses.

Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

2022-12-05-25

### **28.5 BIBLIOTHÈQUE LA BIBLIORTOISE**

Monsieur Jean Gagnon, responsable, informe les membres du conseil municipal que:

- La Bibliothèque est ouverte au public en tout temps et le tout se passe bien.

### **28.5.1. COTISATION ANNUELLE 2023-2024**

**ATTENDU QUE** le Centre Régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent nous informe que le coût de notre contribution municipale pour l'année comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2023 et le 31 mars 2024 est de 1 552,45,\$ taxes en sus;

**ATTENDU QUE** le coût d'utilisation et soutien au logiciel Symphony pour l'année comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2023 et le 31 mars 2024 est de 149,45\$ taxes en sus;

Il est proposé par monsieur Danny Michaud;

**QUE** la municipalité de Sainte-Rita accepte de payer sa cotisation annuelle ainsi que le coût d'utilisation et soutien au logiciel Symphony pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 et le 31 mars 2024 au Centre Régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent (CRSBP) au montant de 1 956,76\$ taxes incluses.

### **Adoptée**

#### Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 1 956,76\$ taxes incluses.

Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

2022-12-05-26

### **28.6 CORPORATION D'HABITATION PREMIER JALON**

Monsieur Michel Colpron, président, informe les membres du conseil municipal que :

- Une rencontre devrait avoir lieu sous peu pour l'adoption du budget 2023.

### **28.7 CORPORATION TOURISTIQUE**

Monsieur Émile Dubé, président, informe les membres du conseil municipal que :

- Répartition des bénéfices du festival de l'étable à finaliser sous peu lorsqu'on connaîtra l'avenir de l'âge d'or.
- Subvention de 3000\$ à utiliser d'ici la fin de 2022. Achats qui seront faits dans le cadre d'une subvention : - Équipements sonores (ampli, console, haut-parleurs) - Buts de balle molle - Machine barbe à papa - Jeu gonflable -
- L'AGA aura lieu en janvier 2023.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

### **28.8 CUISINE COLLECTIVE**

Monsieur Danny Michaud, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Une dernière rencontre aura lieu le mardi 13 décembre avant la période des fêtes.

### **28.9 ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE**

Madame Christine Charlebois, représentante, étant absente, aucun nouveau ce mois-ci.

### **28.10 JARDINS RITA DE CASCIA**

Monsieur Alain Forgef, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Rien de spéciale pour le moment.

### **28.11 CIMETIÈRE L'HERITAGE**

Monsieur Danny Michaud, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- L'AGA aura lieu le jeudi 8 décembre prochain à la salle du centre Multifonctions à 19h00.

### **29. VARIA**

Aucun point n'est ajouté aux varia.

### **30. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est allouée au public mais aucune personne n'est présente.

### **31. CLÔTURE DE LA SESSION**

À 20h54 l'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par monsieur Danny Michaud;


**QUE** la présente séance soit close.

**Adoptée**

2022-12-05-27

Signé :

  
Président d'assemblée

  
Directrice générale / greffière-trésorière

Je, **Michel Colpron**, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.